

Rassemblement le 6 mai à l'ouverture du procès...

Le procès de France Télécom Orange et de ses dirigeants de l'époque, va commencer le 6 mai. SUD PTT appelle toutes les fédérations syndicales et associations de victimes à un rassemblement sur le parvis du nouveau Palais de Justice de Paris, un rassemblement déterminé mais dans la dignité et le respect des victimes...

La tension monte...

Une conférence de presse unitaire (CFTC, CGC, CGT, FO, SUD, ASD Pro et FNATH) a eu lieu le lundi 15 avril à la Bourse du Travail de Paris (vidéo et commentaires sur <https://proceslombard.fr/15-avril-syndicats-et-associations-de-victimes-devant-la-presse/>)

Les quatre années d'instruction depuis notre dépôt de plainte de décembre 2009 ont débouché sur un dossier exemplaire. Les preuves se sont accumulées pour étayer l'accusation d'une mise en place d'un système de harcèlement au plus haut niveau.

C'est un combat de longue haleine que nous avons mené, avec quatre années d'instruction depuis le dépôt de plainte de SUD PTT en décembre 2009, six années de procédures dilatoires de la part des mis en cause pour éviter le procès, décourager les parties civiles, faire oublier « la période noire »...

Beaucoup d'entre nous ont voulu tourner la page, beaucoup d'entre nous ont disparu des compteurs, en retraite forcée, en maladie dépressive, en mutation vers les quelques places disponibles dans la fonction publique, vers d'autres entreprises privées, poussés en essaimage vers des projets à la va vite...

Mais aussi beaucoup d'entre nous attendent un verdict sans appel pour condamner France

Télécom et ses dirigeants de l'époque coupables de pratiques de harcèlement, à la seule fin de pousser 22 000 salarié-es à quitter l'entreprise entre 2006 et 2008, période de déchaînement du plan Next.

Les parties civiles doivent être indemnisées

Le motif de la « mise en danger de la vie d'autrui », ainsi que l'« entrave aux IRP » ont disparu du procès qui se concentrera sur le motif de mise en place d'un « harcèlement systémique et institutionnel ». Beaucoup de parties civiles sont déçues, mais c'est le choix de la justice et nous ne le contesterons pas.

Mais nous avons apporté fin mars une centaine de nouvelles parties civiles, et sans doute d'autres dans les semaines qui viennent, pour que ce procès ne soit pas désincarné et que l'indemnisation des victimes ne soit pas évacuée. Il faudra trouver les voies et les moyens de permettre aux milliers de salarié-es dont les droits ont été bafoués d'accéder enfin à une réparation.

France Télécom a été un laboratoire d'un management qui continue de faire des émules, tant dans le public que dans le privé. Une condamnation de France Télécom, une indemnisation dissuasive par son montant, ce seront les conditions pour que de nouveaux drames de cette nature ne puissent plus se reproduire.

Nous ne désespérons pas que cette condamnation puisse permettre un durcissement de la loi contre les patrons coupables de sacrifier la santé des salarié-es au nom des seuls intérêts financiers et des dividendes des actionnaires.

Rejoignez-nous : <proceslombard@sudptt.fr> !



**Fédération des activités postales
et des télécommunications**

25/27 rue des envierges 75020 Paris
Tél : 01 44 62 12 00 - fax : 01 44 62 12 34
sudptt@sudptt.fr - www.sudptt.org



Paris, le 17 avril 2019

Procès Lombard, mode d'emploi :

12h00 Début du rassemblement avec des prises de paroles des fédérations syndicales, des associations de victimes et des avocats. Des repas (sandwiches + salades + pâtisseries) sont disponibles pour 10 euros, des boissons pour 2 euros. La préfecture de Paris a voulu contraindre notre rassemblement de l'autre côté du boulevard ! Elle a dû finalement reculer. Ce rassemblement regroupe des salarié-es et des parties civiles, il se déroulera dans le respect des victimes et la dignité.

13h00 Nous organiserons un « *Dying* » de quelques minutes pour protester contre le « *management par la terreur* » mis en place par la direction de France Télécom et son plan NExT de 2006 à 2008.

13h30 Les portes de la salle d'audience (31ème chambre correctionnelle - 2ème section) s'ouvrent. En fonction de l'affluence, une salle contigüe devrait être ouverte avec retransmission des débats. Si des manifestants ne peuvent pas entrer dans la salle d'audience, ils pourront rester jusqu'à 16 heures sur le parvis.

16h30 (environ) Point presse sur le parvis du Palais de Justice

L'audience du 6 mai

L'audience sera consacrée dans un premier temps à l'exposé des informations pratiques,

à la convocation des témoins pour leur date de citation, à la lecture du rapport d'instruction.

Les prochaines audiences

Le procès va durer du 6 mai au 12 juillet, avec des audiences de 13h30 à 20h.

Nous ferons notre possible pour faire un compte rendu des audiences au plus près de l'actualité et des temps forts.

Nous mettons en place des moyens de communication accessibles au plus grand nombre pour faire circuler l'information :

➔ **Un compte TWEETER
@Lombardproces**

<https://twitter.com/LombardProces>

➔ **Un compte FaceBook
proceslombard**

<https://www.facebook.com/proceslombard/?ref=bookmarks>

➔ **Un site internet
proceslombard.fr**

<https://proceslombard.fr/>

Sud

Fédération des activités
postales
et des télécommunications
25/27 rue des envierges 75020 Paris
Tél : 01 44 62 12 00 - fax : 01 44 62

Union
syndicale
Solidaires